

*Questions orales*

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, on a beau dire que nous n'avons fait aucune proposition jusqu'ici au SCP, nous avons exposé très clairement notre position à l'ouverture des pourparlers avec le comité de conciliation sous la forme d'un document d'une trentaine de pages qui a été rendu public. Nous avons pris très nettement position à ce moment-là. Depuis, la conciliation se poursuit et progresse de manière très satisfaisante, à mon avis, étant donné que nous discutons encore de questions sur lesquelles nous avons adopté une position ferme. Il s'agit de points que les députés approuveront sans doute et sur lesquels ils voudront que nous maintenions une attitude ferme. Nous sommes disposés à discuter les autres points au cours de la conciliation.

A titre d'information, nous avons entrepris des discussions parallèles avec l'Union des facteurs du Canada. Ces négociations sont en réel progrès et je peux même dire qu'il règne une bonne entente entre ce syndicat et le ministère des Postes. Je ne peux en dire plus: en ce qui concerne le Syndicat des postiers du Canada, nous en sommes toujours à l'étape de la conciliation, laquelle se déroule très bien, et j'espère que nous parviendrons à une entente sans trop tarder.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, peut-être ma première question n'était-elle pas parfaitement claire; je donne donc au ministre le bénéfice du doute. Je ne la reformulerai pas de façon plus précise. Si j'ai bien compris, le Syndicat des postiers du Canada prétend que la proposition qui lui est faite par le ministère des Postes n'améliore en rien les conditions de travail que le dernier contrat négocié, qui a expiré il y a un an, accordait aux postiers. En fait, le Syndicat est d'avis que certaines des nouvelles propositions faites par le ministère annulent certains avantages qui avaient déjà été accordés aux postiers.

Le ministre peut-il confirmer que tel est le cas, que les nouvelles propositions du ministère n'améliorent aucunement les conditions de travail des postiers et, s'il l'admet, croit-il que cela constitue une attitude intelligente de la part de la direction, une attitude susceptible d'éviter une éventuelle grève des postiers?

[Français]

**M. Lamontagne:** Monsieur l'Orateur, je pense que la présente situation ou la position responsable que doit prendre le ministère des Postes dans une négociation comme celle-là doit être suffisamment sérieuse pour veiller à l'intérêt des Canadiens pour les conditions de travail de ses employés. Je dois dire que les conditions de travail des postiers au ministère des Postes du Canada se comparent très favorablement à celles de la plupart des travailleurs du Canada. Je pense, qu'à ce moment-ci, nous n'avons aucune honte de la façon dont on veut entreprendre les présentes négociations. Il y a quatre principes sur lesquels on n'est pas prêt à négocier parce que je pense réellement nous abandonnerions des droits que les Canadiens n'accepteraient pas que l'on concède, entre autres...

[Traduction]

Nous entendons procéder à des changements technologiques; nous voulons avoir le loisir de faire exécuter certains de nos

[M. Broadbent.]

travaux à forfait; nous voulons que nos employés occasionnels et temporaires assument les charges de travail de pointe et nous voulons être en mesure d'évaluer le rendement tant qualitatif que quantitatif de nos employés, ce que nous n'avons pas les moyens de faire à l'heure actuelle. Les employés ont déjà acquis certains droits, et avec ces droits, certaines responsabilités, et c'est dans ce domaine que nous aimerions négocier.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, par sa réponse le ministre a confirmé l'accusation lancée en fin de semaine par le Syndicat des postiers du Canada. Il a en fait fourni une liste des nouveaux secteurs où le ministère des Postes aimerait qu'une entente intervienne, mais le ministre devrait savoir que n'importe quel syndicat, en voyant les points qu'il a soulevés, admettrait qu'il s'agit de concessions. Ce que les porte-parole du syndicat ont dit, c'est qu'au plan des améliorations, comme le ministre l'a mentionné en répondant à cette partie de ma question, il n'y a tout simplement rien de changé par rapport à la situation actuelle. Le gouvernement n'a présenté aucune nouvelle offre. Le ministère des Postes n'a fait aucune nouvelle offre qui semble confirmer que depuis 12 ans, 18 études ont montré que l'administration n'est pas à blâmer. S'il veut empêcher une grève des Postes en juillet, le gouvernement doit sûrement trouver des propositions positives en plus de certains changements qui, les travailleurs s'en rendront compte, sont à leur avantage.

● (1427)

[Français]

**M. Lamontagne:** Monsieur le président, étant donné que dans le moment nous sommes en conciliation, je crois que ce n'est pas à moi de faire la conciliation en public, à la Chambre des communes. J'aimerais bien laisser le Conseil de conciliation faire son travail, et par la suite on verra.

\* \* \*

## LES PETITES ENTREPRISES

ON DEMANDE QUI ADMINISTRERA LE PROGRAMME RELATIF À L'AIDE AUX STAGIAIRES

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration bien qu'elle découle de la politique du ministre d'État (petite entreprise) relative à un programme de stagiaires au sein des petites entreprises, lequel va demander \$5,400,000 pour l'aide aux stagiaires; je veux donc lui demander si la sélection des stagiaires pour ce programme-là va être administrée par les bureaux du ministère de l'Emploi.

[Traduction]

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Ce que nous allons probablement faire, monsieur l'Orateur, c'est travailler en étroite collaboration avec le ministre d'État (petite entreprise), mais en même temps parce que la formation et l'éducation sont du ressort des provinces, il nous faudra probablement avoir recours à la loi sur la formation professionnelle des adultes ou à un des programmes permanents que nous menons de concert avec les diverses provinces.